

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par délibération en date du 23 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'adopter le référentiel M57 pour le budget de notre collectivité à compter du 1er janvier 2024.

Le budget a été voté le 4 avril 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture. Il a été élaboré avec la volonté de maîtriser strictement nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont nous avons besoin en investissement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaire au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à 552 975,87 € et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	11 451,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf le 731)	64 840,00
Chapitre 731 – Fiscalité locale	323 935,00
Chapitre 74 – Dotations et participations	68 160,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	6 800,00
Chapitre 76 – Produits financiers	118,00
R 002 – Résultat reporté	77 671,87
TOTAL	552 975,87

- **Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes :**
 - Vente de bois (convention ONF et vente aux habitants),
 - Concessions dans le cimetière,
 - Redevances et taxes funéraires,
 - Droit de permis de stationnement et de location sur la voie publique (RODP ORANGE / implantation antenne relais à la Ruelle aux cailloux, location de terrains),
 - Redevance hébergement des concentrateurs (GRDF)

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes**
 - Dotation Solidarité Communautaire
 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
 - Fonds Départemental Droits de Mutation à Titre Onéreux

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale**
 - Taxes foncières et d'habitation

Maintien en 2024 des taux d'imposition de la commune, soit :

 - 56,89 % pour la taxe foncière sur les terrains bâtis,
 - 66,09 % pour la taxe foncière sur les terrains non bâtis
 - 15,18 % pour la taxe habitation sur les résidences secondaires
 - Droits de place
 - Taxe Communale sur Consommation Finale d'Electricité

- **Chapitre 74 - Dotations et subventions**
 - Dotation Globale de Fonctionnement, constituée de 2 dotations :
 - Dotation Forfaitaire
 - Dotation Solidarité Rurale
 - Dotation aux élus locaux
 - FCTVA 2024 (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie éligibles, réalisées en 2022
 - Dotation protection fonctionnelle
 - Fonds d'aide à l'aménagement en fonctionnement sur les dépenses réalisées en 2023
 - Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
 - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières
 - Indemnités d'isolement

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion**
 - Répartition aux communes / Syndicat des Biens de la Muette
 - Location de la cuisine de la salle des fêtes
 - Participation de l'association Cœur de Lotus aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente

- **Chapitre 76 - Produits financiers**
 - Remboursements d'intérêts d'emprunts suite à l'encours de dette « voirie » transféré à la Métropole

- **Compte R 002 – Résultat reporté**

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour 2024 s'élèvent à 552 975,87 € et sont réparties par chapitre de la manière suivante :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	174 320,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	165 029,00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	39 079,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	100 262,00
Chapitre 66 – Charges financières	26 811,00
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	47 474,87
TOTAL	552 975,87

➤ **Chapitre 011 - Charges à caractère général**

Dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, entretien des bâtiments et des terrains, prestations de service avec des entreprises, entretien et réparation sur matériel roulant et sur autres biens mobiliers, entretien et réparations de voiries et de réseaux, assurances multirisques pour garantir les biens et les responsabilités de la commune...

➤ **Chapitre 012 - Charges de personnel**

- Rémunération personnel titulaire, stagiaire et non titulaire
- Cotisations sociales
- Cotisations assurance du personnel
- Médecine du travail

Etat du personnel au 01/01/2024 :

- 3 agents titulaires de catégorie C :
 - Filière administrative : 1 agent
 - Filière technique : 2 agents
- 1 agent non titulaire de catégorie C, filière administrative, en renfort (contrat de mission de mars à mai 2024 avec le CDG76)

Mouvements de personnel prévus au cours de l'année 2024 :

- Départ d'un agent titulaire filière technique suite à une rupture conventionnelle
- Départ d'un agent titulaire filière administrative pour mutation
- Recrutement d'un agent contractuel filière administrative
- Recrutement de 2 agents saisonniers filière technique pour une durée de 6 mois
- Recrutement d'un agent titulaire ou contractuel filière technique à compter du 1^{er} octobre 2024

Les charges de personnel représentent 29,84 % des dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 14 - Atténuations de produits**

- Attribution de compensation à la Métropole Rouen Normandie

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (sauf 6586)**

- Aide sociale d'urgence aux habitants en difficulté
- Indemnités des élus
- Cotisations sociales
- Frais de formation
- Contributions obligatoires versées à la commune de Saint Martin du Vivier dans le cadre de l'accueil intercommunal scolaire, au centre de loisirs et à l'école de musique
- Contribution au Fonds Solidarité Logement
- Contribution au Fonds d'Aide aux Jeunes
- Subventions accordées aux associations

- **Chapitre 66 - Charges financières**
 - Intérêt des emprunts
- **Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En recettes : des fonds propres et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

1. Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est de 1 077 998,50 €.

R 001 – Solde d'exécution positif reporté	440 288,63
Compte 021 - Virement de la section de fonctionnement	47 474,87
Chapitre 10 - FCTVA 2024 sur dépenses de 2022	28 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	559 753,00
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	2 482,00
TOTAL	1 077 998,50

- **Compte R 001 - Excédent d'investissement reporté**
- **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :**

Le budget étant voté en équilibre, le montant de 47 474,87 € correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

- **Chapitre 10 - Compte 10222 - FCTVA 2024 sur les dépenses d'investissement éligibles, réalisées en 2022**
- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement**
 - Subventions pour les travaux de restructuration de la mairie, de l'annexe de la mairie et la requalification de la Place de la République :
 - Subventions pour les travaux réalisés à l'église
- **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**
 - Encours de dette « voirie » transféré à la Métropole

2. Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement est de 1 077 998,50 € :

Chapitre 16 – Emprunts	27 000,00
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	27 724,00
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	641 874,50
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	381 400,00
TOTAL	1 077 998,50

➤ **Chapitre 16 - Emprunts**

- Remboursement des emprunts en cours

➤ **Chapitres 20 – 21 – 23 :**

Opérations poursuivies en 2024 :

- Travaux de restructuration de la mairie et de son annexe
- Travaux de requalification de la Place de la République
- Aménagement des locaux de la mairie, et de l'annexe de la mairie : achat de mobilier, matériel informatique....
- Aménagement des abords de la mairie, près du Robec
- Démarrage des travaux de restauration de l'église dès réception de la notification de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local sollicitée auprès de l'Etat

Nouvelles opérations en 2024 :

- Agencement et aménagement de terrains :
 - Soutènement chemin de la Robinette
 - Plantations
- Achat de matériels espaces verts :
 - 2 tondeuses
 - 2 débroussailleuses
 - 1 souffleur

Dans ce contexte, le budget principal primitif 2024 se présente ainsi :

- En section de fonctionnement :
 - Les recettes sont de 552 975,87 €
 - Les dépenses sont de 552 975,87 €
- En section d'investissement :
 - Les recettes sont de 1 077 998,50 €
 - Les dépenses sont de 1 077 998,50 €

Fait à Fontaine-sous-Préaux, le 08/04/2024.

Francis DEBREY,

Maire



(Handwritten signature in blue ink)